

**Bourse d'échange de miniature**

**Règlement de la BOURSE :**

**Article 1 :** Les participants sont tenus de respecter le règlement dans les articles suivants :

**Article 2 :** La vente d'animaux est interdite.

**Article 3 :** L'association se réserve le droit de refuser ou d'expulser tout participant qui ne respecterait pas la réglementation ou qui troublerait l'ordre au sein de la manifestation et ce sans pouvoir réclamer d'indemnisation.

**Article 4 :** Si un exposant ne se trouve pas à son emplacement à 9h00 sans avoir prévenu suffisamment tôt de son retard, l'association se réserve le droit de disposer du dit emplacement.

**Article 5 :** En cas d'absence injustifiée ou de désistement d'un exposant après le 1 Novembre 2025, il ne sera effectué aucun remboursement.

**Article 6 :** En cas de non-respect de la législation ou pour tout litige de vol ou d'accident, l'association ne pourra être tenue responsable.

**Article 7 :** Chaque exposant est responsable de son matériel.

**Article 8 :** Les exposants sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est attribué.

**Article 9 :** Chaque exposant est responsable des dommages causés au matériel ainsi qu'à un tiers.

**Article 10 :** Les décisions de l'association sont irrévocables et sans appel.

**Article 11 :** La vente d'alimentation et de boisson est interdite et réservée exclusivement au comité organisateur.

**Article 12 :** Chaque exposant s'engage à rendre l'espace qui lui a été attribué dans l'état de propreté où il l'a trouvé à son arrivée. Sur place : buvette et restauration. Café du matin offert.

**Article 13 :** L'installation des stands se fera le Dimanche 02 Novembre de 7h à 9h et le rangement ne pourra pas avoir lieu avant 16h00 le dimanche soir (plus de vente possible après 16h00). La bourse est ouverte au public de 9H00 à 16H00 le Dimanche. Les stands seront libérés à 18h00 le Dimanche soir . Les repas prévus seront servis en fonction des conditions sanitaires en vigueur au moment de la bourse. Ceux-ci seraient remboursés à 100 % en cas d'impossibilité de les organiser.

**Article 14 :** Seuls les objets anciens sont acceptés dans cette bourse. A tout exposant qui déballe du matériel neuf (moins de 5 ans), il sera demandé soit les factures d'achat, soit une preuve de l'inscription au registre du commerce (photocopie extrait KBIS et pour les étrangers : déclaration de Douanes). L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant contrevenant et de prévenir les services fiscaux concernés.

**Article 15 :** Il sera remis deux badges « exposant » à chaque exposant, toute entrée supplémentaire devra être payée comme entrée « visiteur » ( prix de l'entrée visiteur : 2,00 Euros ).

**Article 16 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription en fonction de la place disponible.

**Article 17 :** Les animaux sont interdits.

**Les réservations de dernière minute ne seront pas retenues.**

A remplir impérativement et joindre le paiement (seul le paiement a valeur de réservation et d'inscription à la bourse d'échanges) :

Nom .....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Téléphone fixe : .....Téléphone mobile :

.....

Email .....

Objets mis en vente.....

**EXPOSANT NON VENDEUR**

Je réserve : ..... tables de 180 x 80 cm, **table gratuite, sans possibilité de vendre.**

**EXPOSANT VENDEUR**

Je réserve : ..... tables de 180 x 80 cm au prix de **12,00 euros la table, soit ..... €**,  
Chèque à libeller à l'ordre du **Trésor Public.**

**RESTAURATION**

Je réserve : ..... repas à **12 € le repas café compris soit ..... €**,  
Chèque à libeller à l'ordre de l'**Association Rupt-miniatures88.**

Joindre une photocopie de votre carte d'identité lisible (recto-verso).

Professionnels : joindre une photocopie du Kbis ou de la carte d'activité non sédentaire et une photocopie de votre contrat d'assurance responsabilité civile.

Particuliers : j'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage lors de l'année 2025,

FAIT à.....Le..... Signature :

Coupon à renvoyer avec vos règlements par chèque , avant **le 25 Octobre 2025**

à l'adresse suivante :

**Jean-Paul DANY**  
**Association Rupt-miniatures88**  
**4, rue du Clos**  
**88360 RUPT SUR MOSELLE.**